Les ASP, du berceau à la maturité

Par Monique Legault Faucher

Photo : Masterfile

C'EST LA *LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL* (LSST) ADOPTÉE EN 1979[1] QUI A DONNÉ AUX TRAVAILLEURS ET AUX EMPLOYEURS DU QUÉBEC LA POSSIBILITÉ DE SE DOTER D'ASSOCIATIONS SECTORIELLES PARITAIRES (ASP) DANS LE BUT DE RENDRE SERVICE AUX ENTREPRISES. QUE DE BESOGNE ABATTUE, DEPUIS ! AFIN D'ÉCLAIRER LE PARCOURS ACCOMPLI ET DE VOIR CE QUI SE PROFILE À L'HORIZON, NOUS AVONS POSÉ DEUX QUESTIONS, LES MÊMES, AUX DOUZE ASP. LA PREMIÈRE : SI VOUS JETEZ UN REGARD SUR VOTRE PASSÉ, DE QUELLE RÉUSSITE, DE QUEL BUT ATTEINT VOTRE ASSOCIATION EST-ELLE LA PLUS FIÈRE ? LA DEUXIÈME QUESTION : EN VOUS PROJETANT DANS L'AVENIR, QUEL SERA LE PROCHAIN DÉFI QUE VOUS COMPTEZ RELEVER ? LES RÉPONSES SONT ÉLOQUENTES.

RAPPEL HISTORIQUE. Les ASP ont vu le jour sur une base volontaire — sauf celle du secteur de la construction, prévue à la loi —, à la suite d'une entente entre les associations de travailleurs et d'employeurs d'un même secteur d'activités. Leurs orientations sont déterminées sur une base annuelle par l'une ou l'autre de leurs instances, plus précisément par leur assemblée générale, leur conseil d'administration ou encore leur comité exécutif.

L'article 98 de la LSST précise que ce conseil doit être composé d'un nombre égal de représentants d'associations d'employeurs et de syndicats. La loi énonce aussi qu'une seule association sectorielle peut être constituée pour un secteur d'activités. Pour sa part, le *Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail* vient préciser, notamment, les obligations du conseil d'administration, le programme d'activités ainsi que les différents secteurs d'activités pour lesquels une ASP peut être formée.

Financées à même une cotisation perçue dans les secteurs concernés, les ASP ont pour fonction essentielle de fournir aux travailleurs et aux employeurs de leur secteur des services de formation, d'information, de recherche et de conseil en matière de santé et de sécurité du travail (sst). Plus précisément, elles offrent une aide technique et professionnelle pour permettre aux employeurs d'élaborer leur programme de prévention et mettre en place un comité de sst.

Elles élaborent aussi des guides de prévention, des programmes de formation, font des recommandations relatives aux règlements et aux normes de santé et de sécurité du travail, donnent leur avis sur les compétences exigées des inspecteurs et adoptent des règlements de régie interne.

Les ASP servent de lieu de rencontre aux comités d'établissement tout en constituant un précieux relais entre ces derniers et la CSST, qui leur donne aussi une assistance technique. Elles sont également appelées à collaborer avec la Commission et le réseau de la santé au travail à la réalisation de dossiers ou d'études. Plusieurs collaborent avec le magazine *Prévention au travail,* soit en proposant des sujets de reportages, soit en participant concrètement à la préparation de rubriques.

LES DÉBUTS

Laurent Gratton, conseiller au Service de valorisation et des relations avec les partenaires de l'IRSST, a non seulement assisté à la naissance des ASP, mais il a participé, à titre de conseiller au Service aux associations sectorielles de la CSST, au démarrage de quelques-unes. Il se souvient de l'ambiance qui régnait à cette époque : « Des réformes s'annonçaient et il était beaucoup question de négociations sectorielles. On croyait qu'il était possible de constituer des ASP, mais le mandat de prévention était nouveau et on se demandait comment on allait faire. Il y avait une grande part d'inconnu... »

Les pourparlers préalables à la création des mécanismes de prise en charge se sont donc déroulés dans un climat de prudence, et ils ont été marqués d'avancées et de reculs. Les parties patronales et syndicales siégeant à leur conseil d'administration ont dû apprendre, pour la plupart, à faire vivre le paritarisme. M. Gratton évoque un discours qu'il a prononcé lors d'un colloque : « J'ai affirmé que les ASP seraient ce que les associations patronales et syndicales voulaient qu'elles soient. Et c'est sensiblement ce qui est

1. Chapitre VI de la loi.

Photo : Louis K. Meisel Gallery / Corbis

arrivé. Certaines ASP se sont développées plus rapidement que d'autres. En outre, les centrales syndicales ont commencé à prendre des initiatives et de son côté le Conseil du patronat a créé le Centre patronal. »

Treize ASP sont nées à intervalles plus ou moins longs (voir tableau). Au moment de leur formation, certaines, dont le comité paritaire automobile, partageaient une caractéristique commune : une tradition de dialogue et de paritarisme. M. Gratton tient à souligner le rôle majeur joué à l'époque par le sous-comité du conseil d'administration de la CSST : « Émile Boudreau, directeur du service santé-sécurité à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), et Pierre Duguay, du Conseil du patronat du Québec (CPQ), ont été des guides remarquables. De même, Robert Sauvé, premier président de la Commission, et Jean-Louis Bertrand, alors vice-président en prévention-inspection à la CSST, se sont engagés avec enthousiasme dans le projet.

Un rôle capital

Au fil du temps, les ASP ont participé de diverses manières à l'amélioration du climat de travail au Québec et à l'enracinement d'une culture de prévention. « Elles ont contribué à changer les mentalités en sst », estime Laurent Gratton.

Dans cette optique, la relance du Comité de liaison ASP-CSST, qui a tenu sa première réunion le 10 septembre 1991, a favorisé le renforcement de liens essentiels susceptibles de faciliter l'échange d'information et l'harmonisation graduelle des actions. Le comité, qui se réunit quatre fois par année, est composé des directeurs généraux des ASP, de représentants de trois vice-présidences de la CSST et de la présidente-directrice générale de l'IRSST. Son mandat consiste, entre autres, à faciliter et à renforcer les communications et les échanges d'information et à encourager les collaborations entre les ASP et la CSST.

Un bulletin de liaison a été créé. Ses correspondants proviennent des ASP, de l'IRSST et des différentes directions de la Commission. Il s'agit d'un organe d'information privilégié pour faire connaître et partager tout ce qui se fait en santé et sécurité du travail par chacun des partenaires, dans les domaines de la prévention, de l'information et de la formation.

Quel avenir attend les ASP ? Laurent Gratton croit qu'elles devront rester à l'affût : « La montée fulgurante des nouvelles technologies, des nanotechnologies, des nouveaux engins et automates cache forcément des surprises. Elles devront par conséquent faire preuve d'une très grande vigilance. »

Naissance des associations sectorielles paritaires

Secteur	Date de l'entente de création
Affaires sociales	Août 1981
Textiles primaires (aujourd'hui Préventex)	Octobre 1981
Transport et Entreposage	Mai 1982
Services automobiles	Décembre 1982
Imprimerie et activités connexes	Mars 1983
Administration provinciale	Septembre 1983
Fabrication de produits en métal et électriques	Septembre 1983
Fabrication d'équipement de transport et de machines	Novembre 1983
Affaires municipales	Février 1985
Construction	Février 1985
Mines et services miniers	Février 1985
Industrie chimique, caoutchouc, produits en matière plastique et pétrole (dissoute le 15 novembre 1990)	Octobre 1986
Habillement	Octobre 1986

Sources :

Santé et sécurité au travail, Politique québécoise de la santé et de la sécurité des travailleurs, Gouvernement du Québec, Éditeur officiel du Québec.

Santé et sécurité, un bilan du régime québécois de santé et sécurité du travail, 1885-1985, Alain Pontaut, éditions Boréal Express.

Santé et sécurité du travail, de la confrontation à la concertation, Micheline Plasse, Les éditions Agence d'ARC inc.

Entre syndicats, entre patrons, fragiles alliances, Kenneth George, Les éditions Agence d'ARC inc.

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Administration provinciale (APSSAP)

L'APSSAP, c'est une histoire et une vision, la volonté de devenir une référence en santé et sécurité du travail (sst) dans le secteur de l'Administration provinciale. Au cours des 20 dernières années, grâce à des conseillers chevronnés, cette passion s'est matérialisée par la création et l'accompagnement d'environ 500 comités de sst. Nous sommes très fiers de cette réalisation, car nous considérons ces comités comme la base de notre stratégie d'intervention ainsi que l'expression même du paritarisme actif.

Dans le cadre de sa mission et de ses valeurs, l'APSSAP a créé notamment ADAPTE, un service en ligne (Internet) unique par son approche interactive, qui guide le travailleur dans l'adaptation ergonomique de son poste de travail à l'écran. Récemment, nous avons aussi élaboré un programme d'information sur la prévention de la grippe (saisonnière et aviaire), à partir de capsules vidéo disponibles sur notre site Web. Enfin, nous avons créé, entre autres, le système CHARMOSE pour le chargement des véhicules tout-terrain des agents de conservation de la faune, travaillé à la conception d'ameublement sur mesure pour des laboratoires ou ateliers de l'Administration, de formations en chantier de construction et d'interventions en violence au travail. Toutes ces initiatives témoignent de notre capacité à répondre à la diversité de nos usagers.

Forte de cette expérience, l'APSSAP est attentive à l'apparition des nombreux défis liés aux évolutions technologiques et aux changements dans les organismes (départs à la retraite, modernisation de l'État) qui, tout en faisant naître de nouveaux besoins, réduisent le temps et les moyens disponibles pour y faire face. C'est pourquoi la campagne de sensibilisation en santé mentale est appelée à prendre de plus en plus d'ampleur. Ce programme est conçu pour informer et offrir des moyens concrets aux équipes et aux personnes permettant d'améliorer la communication, les relations, la gestion du changement et le climat de travail. En conclusion, l'APSSAP entend demeurer au service et à l'écoute de l'ensemble de ses usagers, être une ressource qui les oriente et les accompagne selon ses besoins et ses moyens, tout en étant très vigilante quant aux futurs risques en sst. Pour en savoir plus : www.apssap.qc.ca.

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Affaires municipales (APSAM)

Depuis 1985, l'expérience que nous avons acquise dans le secteur se reflète dans les produits et les services que nous offrons à nos nombreux usagers, plus de 90 000 travailleuses, travailleurs et cadres d'environ 2 300 organismes municipaux. Ces personnes sont réparties en cinq principales catégories d'emploi : cols blancs, cols bleus, pompiers à temps plein et à temps partiel (petites municipalités), policiers municipaux et personnel des sociétés de transport (chauffeurs d'autobus et personnel d'entretien).

Soucieuse d'offrir des services et des produits de qualité adaptés à la réalité du secteur, l'APSAM a créé pour chacune de ces catégories d'emploi un groupe de liaison paritaire dont le mandat consiste à faire part de ses besoins en santé et sécurité du travail (sst) et de valider le contenu de nos produits et services. C'est une de nos grandes réalisations et une très grande fierté. Depuis

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS)

Bien que notre formation officielle remonte à août 1981, l'expérience acquise depuis près de 30 ans se reflète dans les produits et services que nous offrons à plus de 250 000 travailleurs et cadres des établissements publics et privés de santé et de services sociaux, centres de la petite enfance et garderies, services ambulanciers, cabinets de professionnels de la santé ou laboratoires, cliniques dentaires, organismes communautaires, etc.

Plusieurs de nos produits et services ont fait leur marque. Parmi la trentaine de programmes de formation offerts à notre clientèle se trouve PDSB (*Principes pour le déplacement sécuritaire des bénéficiaires*), qui vise à réduire les maux de dos chez les travailleurs. Cette formation est déjà implantée dans le secteur de l'éducation afin de former les futurs travailleurs. Le programme PARC (*Prévention-Aménagement-Rénovation-Construction*) permet d'intégrer les préoccupations d'ergonomie et de santé-sécurité du travail (sst) dans les nombreux projets réalisés tant dans le secteur de la santé que dans les services de garde.

Avec les comités paritaires de sst et tous les partenaires, notre équipe est prête à relever les prochains défis : la prévention des infections, la santé psychologique au travail, l'arrivée des jeunes travailleurs, l'importance accrue des soins à domicile, etc. Le problème des troubles musculo-squelettiques est toujours présent et exige une attention constante. Nous continuons d'accroître nos connaissances sur des sujets comme l'implantation de milieux de vie en CHSLD, la violence vécue par les travailleurs (formation *Oméga*), l'approche relationnelle de soins, etc.

Le colloque annuel constitue un moment fort pour permettre des échanges sur les faits nouveaux en sst. Nous publions également des guides de prévention, des brochures, des fiches techniques, etc. Nous distribuons gratuitement deux revues d'information, *Objectif prévention* et *Sans pépins*. Pour couronner le tout, notre site Web : www.asstsas.qc.ca donne un accès gratuit à la plupart de nos publications. Bref, l'ASSTSAS est la plaque tournante de la sst dans son secteur.

plus de 20 ans, l'APSAM travaille à la réduction et par ricochet à la prévention des lésions professionnelles dans le secteur. Avec la collaboration de nos partenaires du milieu municipal, du réseau de la sst (CSST, IRSST, santé publique, autres ASP), nous avons réussi à diminuer considérablement le nombre des lésions professionnelles. Nous profitons de l'occasion pour témoigner toute notre reconnaissance à nos partenaires sans lesquels nous n'aurions pu obtenir autant de succès.

Plusieurs de nos produits et services ont fait leur marque. Nos fiches techniques et de sensibilisation, nos guides de prévention, notre bulletin d'information, nos nombreux cours de formation accompagnés de l'assistance de notre personnel, ont contribué à la prise en charge de la sst par les milieux de travail.

Malgré tout ce qui a été accompli, de nombreux défis se posent. Avec les comités paritaires de sst et tous les partenaires, notre équipe est prête à les relever : santé psychologique au travail, intégration compétente en toute sécurité des jeunes et nouveaux travailleurs. Notre site Web, www.apsam.com, donne un accès gratuit à toutes nos publications.

En bref, l'APSAM est le pivot de la sst dans son secteur.

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP Construction)

Depuis sa création en 1985, l'ASP Construction a su évoluer au rythme de l'industrie en offrant à ses 120 000 travailleurs et ses 20 000 entreprises des produits et des services constamment renouvelés pour prévenir les accidents du travail et les lésions professionnelles. Les efforts concertés ont porté fruits. En effet, le taux de fréquence des accidents du travail, pour nos entreprises en général, est passé de 168 à 76 au cours des deux dernières décennies. Il s'agit d'un résultat remarquable. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire.

Depuis ses débuts, notre organisme s'est démarqué particulièrement dans deux champs d'activités : la formation et l'information. À titre d'exemple, en 2006 l'ASP Construction a donné 756 cours à 11 191 participants. Mais plus encore, depuis 1985, près de 620 000 personnes ont suivi le cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction*, d'une durée de 30 heures. En matière d'information, nous avons produit quelque 113 documents totalisant plus de 5 000 pages, tous disponibles sur notre site Web. Près de 40 000 documents de prévention sont aussi distribués chaque année pour aider à la mise en place de méthodes de sécurité pour réduire les risques et les dangers. Au fil des ans, la présence de conseillères et de conseillers sur les chantiers s'est aussi accentuée. De timide et sporadique qu'elle était, elle est maintenant constante. Nos interventions ont souvent permis d'instaurer des savoir-faire en prévention qui ont contribué à rendre les chantiers plus sûrs et plus sains. Pour poursuivre sur cette lancée, nous sommes d'avis que les cadres et les représentants des travailleurs doivent acquérir davantage de compétence en matière de planification, d'organisation du travail et de gestion préventive des travaux au quotidien. Dans ce contexte, nous entendons mettre au point des produits efficaces, afin de répondre à ces nouveaux besoins. L'ASP Construction est convaincue que la prévention demeure le meilleur moyen d'éviter les accidents du travail et les lésions professionnelles. Dans cette optique, l'expression « la prévention, un travail pour la vie » prend tout son sens. Site Web : www.asp-construction.org.

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur fabrication d'équipement de transport et de machines (ASFETM)

Depuis 1983, partout au Québec, l'ASFETM dessert les établissements des secteurs de la fabrication de matériel de transport et de machines. Son principal mandat ? La prévention des maladies et des accidents du travail. Les secteurs industriels couverts comptent plus de 1 700 établissements embauchant quelque 70 000 travailleurs.

Parce que la prévention passe beaucoup par la formation, l'ASFETM a d'abord mis au point des services de formation en santé et sécurité du travail (sst) destinés aux travailleurs et donnés sur les lieux mêmes du travail. Les thèmes ? Conduite de chariot élévateur, utilisation des élingues et des ponts roulants, SIMDUT, cadenassage, espace clos, prévention des maux de dos, etc. L'ASFETM est particulièrement fière de sa notoriété comme organisme de prévention et du succès de ses services. Au fil des ans, des milliers de travailleurs en ont déjà profité. Nos services de conseil et d'assistance technique — qui vont de l'hygiène industrielle à la réduction du bruit, l'élimination des fumées à la prévention des chutes, à la protection respiratoire, à l'ergonomie, etc. — sont couramment utilisés par les établissements où une prise en charge par le milieu est ensuite fortement encouragée.

La sécurité des machines a aussi fait l'objet de nombreuses interventions. Largement en usage dans les usines que nous desservons, les machines comportent des risques majeurs pour ceux qui les utilisent, les entretiennent ou les réparent. Nos services d'assistance technique et de formation sur l'analyse et la réduction du risque proposent des solutions concrètes : conception et dispositifs de protection sont au programme.

Nous sommes convaincus que la prévention en sst auprès des jeunes travailleurs commence bien avant le premier emploi, en fait, dès leur formation dans les écoles de métiers et autres établissements d'enseignement. Nous devons donc préparer les jeunes, nos futurs travailleurs et employeurs, à bien assumer leurs responsabilités en cette matière. Voilà pourquoi l'ASFETM collabore activement depuis quelques années avec certaines de ces écoles en y offrant de la formation (conduite de chariot élévateur, élingage, etc.). Bref, l'ASFETM relève avec brio le défi de la prévention en suscitant un intérêt constant pour la sst, tout en privilégiant l'élimination à la source des dangers. Notre site Web : www.asfetm.com.

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail – Secteur fabrication de produits en métal et de produits électriques (ASP Métal Électrique)

Au fil des ans, l'ASP Métal Électrique a publié une dizaine de guides, une vingtaine de fiches techniques et une série de treize grilles d'autodiagnostic.

Tous ces documents, qu'il s'agisse d'une fiche de quatre pages visant à répondre à une question précise ou d'un guide de 120 pages qui entend colliger « tout ce que vous avez toujours voulu savoir et n'osiez pas demander » à propos d'un problème comme le soudage, les troubles musculosquelettiques ou le fonctionnement d'un comité de santé et de sécurité du travail, ont en commun l'intention manifeste d'aller droit au but et de présenter, de manière claire et accessible, des concepts pertinents et immédiatement applicables à la réalité du lecteur.

En 2000, notre conseil d'administration a créé le prix Lachance-Morin, en l'honneur de deux membres fondateurs de notre ASP qui ont marqué son histoire et son développement soutenu. Le prix est remis chaque année à des entreprises qui se sont distinguées de façon particulière par leur engagement paritaire indéfectible en matière de prévention des lésions professionnelles.

Notre association paritaire est sans contredit un lieu rêvé de rencontre des nouveaux savoirs proposés par le monde de la recherche et des savoirs pratiques de ceux qui travaillent quotidiennement sur le terrain.

La possibilité de travailler dans la durée, d'être en mesure de soutenir pendant plusieurs années les efforts de prévention d'une entreprise, permet d'ancrer dans la réalité un savoir-faire qui, autrement, n'aurait pas la même profondeur.

La plupart des documents de l'ASP Métal Électrique sont le résultat de cette confrontation théorie-pratique, réalisée avec la volonté de favoriser l'appropriation et la prise en charge par le milieu, une autre retombée du travail dans la durée. C'est d'ailleurs pourquoi tous nos documents sont disponibles à partir de notre site Web : www.aspme.org.

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de l'habillement (ASP-Habillement)

Depuis la création de l'ASP en octobre 1986, le secteur de l'habillement au Québec s'est profondément transformé, faisant constamment face à de nouveaux défis.

Consacrant au-delà de 60 % de son temps à des interventions directes en entreprises, l'ASP a ainsi favorisé la prise en charge de la prévention par le milieu et contribué à réduire de façon significative le nombre des lésions.

Si bien que, de 1 316 qu'il était en 2000, ce nombre est passé à 660 en 2004, soit une diminution de près de 50 %. Il va sans dire que ce résultat a été possible grâce au travail assidu et professionnel de tous les membres de l'ASP.

Une autre fierté pour l'association est, sans contredit, tous les outils mis au point au fil des ans, notamment la création d'une grille d'autodiagnostic servant de sst ou planifier un programme d'accueil. Ce large éventail de produits et services proposés témoigne des efforts investis pour faciliter la prise en charge de la prévention.

Association paritaire de santé et de sécurité du travail, secteur imprimerie et activités connexes (ASP imprimerie)

Après plus de 20 ans au service de la santé et de la sécurité du travail (sst) dans le secteur de l'imprimerie, notre ASP a acquis une expérience enviable dans la détermination des risques et dans la recherche des mesures de prévention les plus appropriées. Afin de faciliter l'intégration de la prévention aux activités courantes des entreprises, l'ASP imprimerie a pris les moyens pour répondre de façon concrète aux préoccupations des employeurs et des travailleurs de son secteur. À la formation en entreprise s'est ajoutée la formation multi-entreprises et même en ligne ; les interventions de sensibilisation et d'information ont débouché sur des activités de conseil et d'assistance, notamment pour dresser des bilans de prévention, aider à la création de comités de sst, intervenir dans la prévention des troubles musculosquelettiques ou encore évaluer la sécurité des machines et des méthodes de travail. Par ailleurs, l'ASP imprimerie a conçu des services de prévention à distance, offrant ainsi aux employeurs et aux travailleurs la possibilité de réaliser en ligne des autodiagnostics et d'obtenir des bilans ou des plans d'action spécifiques. Ils peuvent également utiliser des outils de gestion pour partager les rôles et les responsabilités en prévention, établir le plan d'action du comité

Fidèle à sa mission, l'ASP imprimerie mise depuis toujours sur la collaboration des employeurs et des travailleurs dans un esprit de parité. Le changement, en prévention comme ailleurs, sous-tend que tous les membres de l'entreprise conviennent de cette nécessité et adhèrent aux nouvelles façons de faire. L'ASP imprimerie entend continuer à soutenir les entreprises de son secteur dans leurs actions visant à améliorer la santé et la sécurité du travail. Comment ? En demeurant à l'écoute de leurs préoccupations et en proposant des moyens accessibles et facilement transférables dans leur milieu. Pour en savoir davantage sur les produits et services offerts par l'ASP imprimerie : www.aspimprimerie.qc.ca.

Association paritaire de santé et de sécurité du travail, secteur imprimerie et activités connexes

à la mise en place d'un programme de prévention pour les petites entreprises, la production de plusieurs fiches techniques et l'élaboration d'un audit de gestion de la prévention visant surtout les grandes entreprises. Cet outil a d'ailleurs obtenu un tel succès que l'ASP a réalisé, en collaboration avec la CSST, une vidéo de sensibilisation.

De plus, l'ASP a organisé plusieurs colloques thématiques et participé au fil des ans aux grands événements tenus par la CSST.

Malgré tous les enjeux en santé et sécurité du travail toujours présents dans ce secteur, le principal défi, actuellement, consiste à assurer la pérennité de la prévention dans le secteur de l'habillement.

C'est pourquoi depuis le 1er janvier 2007, l'ASP-Habillement a conclu une entente de services avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail – Secteur fabrication de produits en métal et de produits électriques, afin que cette dernière assure tous les services de formation, d'information, de conseil et d'assistance technique, de recherche et de documentation auprès des entreprises du secteur de l'habillement.

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM)

Dans les mines du Québec, rien n'est plus important que la santé et la sécurité des travailleurs. C'est pourquoi la prévention des accidents et des maladies vient en tête de liste des priorités de l'industrie. Par le biais de ses produits et services, l'APSM vise à assurer la progression du savoir-faire de la main-d'œuvre et des gestionnaires en matière de santé et de sécurité. Elle propose une offre de service diversifiée et met à la disposition des travailleurs et des employeurs des produits de qualité, adaptés aux besoins et aux particularités de chaque usager.

Depuis sa création, l'association a contribué à faire en sorte que le paritarisme et les activités de prévention soient intégrés à la culture des entreprises. À cet effet, les efforts conjugués de tous les acteurs ont donné des résultats : la fréquence combinée des accidents, qui était de 21,1 en 1987, se situe vingt ans plus tard à 8,5 pour les entreprises du secteur. Il s'agit du meilleur taux observé depuis que l'APSM compile cette statistique. Même si le secteur minier a connu une amélioration remarquable en matière de prévention des lésions professionnelles, il reste beaucoup à faire. Voilà pourquoi l'APSM s'est engagée à promouvoir la sécurité dans les comportements et à exiger de la rigueur dans la réalisation des activités de prévention.

Le secteur minier éprouvera des besoins de main-d'œuvre majeurs au cours des prochaines années puisque d'ici cinq ans, il lui faudra renouveler une grande partie de ses effectifs et assurer la croissance du secteur. Il devra recruter de jeunes travailleurs, des travailleurs immigrants et d'autres provenant de divers secteurs d'activités. Ces nouveaux arrivants auront vraisemblablement une connaissance limitée des particularités du secteur et ils pourraient être moins sensibilisés à la prévention. En plus de l'obligation de maintenir une main-d'œuvre hautement qualifiée et travaillant dans d'excellentes conditions, les entreprises devront préparer la relève et s'assurer du transfert durable des connaissances aux nouveaux travailleurs. Dans ce contexte, l'APSM devrait être appelée à fournir plus de services et de produits et faire face à un accroissement rapide de la demande.

Association sectorielle Services automobiles (Auto Prévention)

Au moment où elle entame ses activités en 1983, il n'existe pas encore beaucoup de réglementation dans le domaine de la sécurité au travail. Au cours des années 1990, Auto Prévention amorce des campagnes de prévention sur différents sujets, dont les incendies provoqués par les baladeuses, responsables à l'époque de plusieurs accidents survenus dans les ateliers de mécanique et de carrosserie. Du coup, de nombreuses entreprises remplacent leurs lampes portatives par des modèles plus sécuritaires.

Progressivement, Auto Prévention modifie et implante des méthodes de travail plus sûres, notamment pour le transvidage de l'essence. Plus tard, une campagne de sécurité visant le secteur de la carrosserie rassemble tous les acteurs en matière de santé et sécurité au travail autour de deux thèmes critiques : la prévention de la silicose, maladie associée au décapage au jet, et de l'asthme professionnel provoqué par les isocyanates présents dans les peintures pour carrosseries. Difficilement quantifiables, les résultats des campagnes de prévention sont toutefois bien visibles sur le terrain.

Aujourd'hui, les carrossiers du Québec sont conscients de ces problèmes et des solutions mises de l'avant pour réduire les effets de ces redoutables contaminants.

Depuis l'entrée en vigueur de l'obligation de formation sur le SIMDUT, qui a provoqué une prise de conscience majeure dans l'industrie, l'équipe d'Auto Prévention a formé plus de 11 000 travailleurs du secteur des services automobiles. En fait, depuis 1983, tous sujets confondus, ce sont quelque 56 000 travailleurs et employeurs qui bénéficient des formations d'Auto Prévention. Le secteur des services automobiles a su amorcer un réel virage en faveur de la prévention, comme en témoigne la réduction de 60 % du nombre des lésions professionnelles depuis 25 ans. Toutefois, les défis ne manquent pas, notamment en matière de troubles musculosquelettiques au dos et aux membres supérieurs.

Auto Prévention poursuit son action et elle est fière d'être devenue la référence en prévention pour les employeurs et les travailleurs des services automobiles. Pour en savoir davantage, consultez notre site Web : www.autoprevention.qc.ca.

PRÉVENTEX – ASSOCIATION PARITAIRE DU TEXTILE ET DE LA BONNETERIE

Qu'est-ce qui a caractérisé l'approche de Préventex dès sa création en 1981 ? Sa capacité à adapter son offre de service à la réalité des entreprises. L'expérience et les compétences d'une équipe spécialisée et dynamique ont été mises à contribution pour créer des contenus de formation et des outils de prévention dans plusieurs domaines touchant, entre autres, les chariots élévateurs, l'inspection des lieux de travail, l'enquête et l'analyse d'accident, le cadenassage, la sécurité des machines, SIMDUT, etc.

En 1999, la diffusion d'un site Web a doté Préventex d'un média additionnel pour diffuser l'information et permettre l'accès gratuit à ses publications ainsi qu'à plusieurs outils, dont des cours en ligne. En 2004, nous avons entrepris un exercice de restructuration de notre fonctionnement articulé autour de quatre axes : la mise en place des dispositions nécessaires à la pérennité de l'organisation tout en assurant le développement des services ; la mise en œuvre d'un plan de communication valorisant nos méthodes d'intervention, nos produits et nos services pour le secteur et pour les autres utilisateurs ; l'établissement d'une procédure de mise à jour de nos méthodes de diffusion et de nos outils qui tient compte de la réalité de nos usagers ; et enfin l'adaptation de notre expérience à l'interne, de nos ressources et de notre offre de services, tant spécifiques que génériques, en accord avec les orientations stratégiques de prévention de la CSST et les besoins des entreprises.

La proposition de Préventex pour les prochaines années ? Accompagner les entreprises dans leur démarche de prise en charge de la prévention. Voilà l'impulsion dynamique que notre équipe veut continuer d'insuffler par ses actions. À moyen terme, ce partenariat devrait se traduire par des résultats concrets, c'est-à-dire moins d'accidents, et des bénéfices tangibles. Vous trouvez l'objectif ambitieux ? Notre équipe trouve cet engagement tout à fait réaliste. Pour en savoir plus, consultez notre site Web : www.preventex.qc.ca.

ASSOCIATION SECTORIELLE TRANSPORT ENTREPOSAGE (ASTE)

Afin de bien saisir le défi qui se présentait à l'ASTE au départ, il est essentiel de comprendre une des particularités de son secteur, principalement composé de très petites entreprises, agissant la plupart du temps en sous-traitance, exécutant des tâches dans un milieu changeant (sur la route, chez un client) et où le lieu de travail échappe au contrôle de l'employeur.

Dans ce contexte, le défi est d'offrir des services de prévention selon des situations bien particulières. Ainsi, pour le secteur du transport, nous avons d'abord dû offrir une formation axée sur la sécurité routière (heures de conduite et de repos, vérification avant départ et transport de marchandises dangereuses), étant donné que la santé-sécurité est indissociable de la sécurité routière pour ce milieu. À cause de la très grande mobilité de ces travailleurs, cette formation a été donnée autant le jour, le soir que les fins de semaine, dans toutes les régions du Québec. De plus, afin d'assurer l'efficacité de notre système de services-conseils téléphoniques, nous devions offrir une disponibilité constante afin de pouvoir répondre sur-le-champ aux questions des employeurs et des conducteurs.

Dans son processus d'évolution, l'ASTE a également mis sur pied six comités de liaison constitués de représentants d'entreprises afin d'encore mieux comprendre les particularités des secteurs pour lui permettre de créer des produits et des services répondant davantage aux besoins et aux attentes de chacun.

Après 25 ans d'existence, nous sommes fiers d'affirmer que l'ASTE a relevé le défi de l'accessibilité et de la pertinence de ses services puisque, depuis plus de 10 ans, elle offre à ses usagers une vingtaine de programmes de formation diffusés annuellement à environ 5 000 travailleurs.

Puisque nos membres doivent en majorité intervenir dans des milieux impossibles à contrôler de façon directe, le défi à relever est d'engager directement leurs « usagers » afin de les faire participer à l'application de nos programmes de prévention ; que ce soit les commissions scolaires pour le transport scolaire, les citoyens et les municipalités dans la collecte des ordures ou l'expéditeur dans le transport de marchandises. Nos premières approches en ce sens ont été bien accueillies et laissent présager un avenir prometteur. En bref, l'ASTE a atteint ses objectifs, car elle a su évoluer en offrant des produits et des services toujours mieux adaptés à la réalité et aux particularités de ses usagers. Venez nous visiter sur la route de la prévention : www.aste.qc.ca.

VOILÀ. DÉSORMAIS, VOUS SAVEZ QUI SONT LES ASP. VOUS CONNAISSEZ LEUR SIGLE, LEUR LOGO, LEURS DÉMARCHES, LES BONS COUPS DONT ELLES SONT PARTICULIÈREMENT FIÈRES. LEURS RÉFLEXIONS, EN RÉPONSE À NOS DEUX QUESTIONS, VOUS ONT PERMIS DE DÉCOUVRIR COMMENT ELLES ENTREVOIENT LEUR AVENIR ET LES DÉFIS QU'ELLES SONT DÉTERMINÉES À RELEVER. PT